

L'Info-Dinois

Mensuel d'informations municipales

Vol. 8 | No. 4 | Avril 2019



Sainte-Hénédine

Place PAA
INFORMATION
MAI 2019
aux ados

3 mai: Atelier de cuisine
10 mai: Fabrication de bracelet
17 mai: Film
24 mai: Atelier de science
31 mai: Canisse botté

HORAIRE
VENDREDI DE 18H À 21H
POUR 10 À 17 ANS
AU CHALET DES LOISIRS

FADOQ

PROCHAINE SOIRÉE DE DANSE 4 mai 2019 à 20 h

Marie Bouchard 418 935-3530

MARCHÉ AUX PUCES

Prochain rendez-vous le **12 mai 2019 de 10 h à 14 h** au sous-sol de la sacristie de l'Église.

Nicole Lefebvre 418 935-7237

UN GROS MERCI!

La collecte de sang d'Héma-Québec du 28 mars dernier a été un franc succès et nous avons dépassé notre objectif! Merci à tous nos généreux donateurs, aux bénévoles de la collecte de sang ainsi qu'à M^{me} Danielle Roy! Notre prochaine collecte aura lieu le **lundi 15 juillet 2019**.



Martine D.

actuel Défi Santé

Défi-Santé Nouvelle-Berouane
M. Jean Couture
vous présente

Actif Chez soi!
Desjardins
Caisse de La Nouvelle-Beauce

Insanity
AVEC MYLAINE ASSELIN



Sainte-Hénédine
Salle municipale
111, rue Principale

27 avril 9 h

Municipalité Ste-Hénédine

111, rue Principale, Ste-Hénédine, QC G0S 2R0 | Tél. : 418 935-7125 | Téléc. : 418 935-3113 | info@ste-henedine.com | www.ste-henedine.com
Heures d'ouverture du bureau municipal : lundi au vendredi 9 h à 12 h – 13 h à 16 h sauf les vendredis de juillet et août fermé

Commission des loisirs

147, rue Principale, Ste-Hénédine, QC G0S 2R0 | loisirs-sthe@hotmail.com | 418 935-7125 (bureau) ou 418 935-7108 (chalet)
Pour connaître les activités de loisirs consultez le www.ste-henedine.com sous l'item Info-citoyen programme des loisirs

RÉSUMÉ DE LA SÉANCE DU CONSEIL DU 4 MARS 2019

- Avis de motion et dépôt du projet modifiant le règlement 328-08 pour autoriser l'usage de l'industrie du cannabis
- Précision à la résolution 72-18 pour le nombre de logement PSL accepté sur notre territoire
- Autorisation signature protocole alimentation électrique développement Roy secteur rue des Roseaux
- Renouvellement contrat téléphonique avec TELUS (2 lignes) 36 mois
- Autorisation demande au Ministère de la Sécurité Publique aide financière pour frais lors de la tempête du 25 février 2019
- Renouvellement contrat avec centrale des appels d'urgence Chaudière-Appalaches (CAUCA)
- Désignation des nouveaux coordonnateurs et chefs de missions principaux et leurs substituts dans le nouveau plan de sécurité civile
- Désignation du coordonnateur municipal et de son substitut comme intervenant pour l'application du règlement sur le processus d'alerte et de mobilisation
- Autorisation à participer à la journée sur la protection des sources d'eau potable en regard du RPEP
- Désignation d'une personne pour régler mésentente
- Désignation d'un inspecteur et d'un substitut pour application future de la loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens
- Approbation à court terme d'utilisation des liquidités du fond de roulement et des réserves pour financement temporaire
- Approbation rapport entretien réseau routier local
- Autorisation réfection toiture bâtiment station d'épuration
- Autorisation procédures juridiques contre ceux ne respectant pas exigence du règlement Q.2.R.22 (installation septique)
- Nomination vérificateur programme TECQ + PIQM
- Amélioration desserte cellulaire
- Amélioration desserte internet haute vitesse
- Demande abolition interurbains à l'intérieur des limites de la MRC Nouvelle-Beauce
- Semaine de la santé mentale du 6 au 12 mai 2019



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE L'ORGANISME LIEN PARTAGE



Lien Partage de Sainte-Hénédine invite toute la population à assister à son assemblée générale annuelle le : **24 avril 2019 à la salle de l'Âge d'Or au centre municipal de 9 h à 11 h.**

Un déjeuner-croissant sera servi. Pour informations et signaler votre présence avant le 22 avril à : *M^{me} Monique Lessard* 418 935-3841



AVIS PUBLIC : ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 328-08 SUR LA SUPERFICIE DES BÂTIMENTS SECONDAIRES

Le conseil municipal a adopté lors de la séance ordinaire du 4 mars 2019, le règlement numéro 416-19.

Ce règlement a pour but de modifier le règlement de zonage numéro 328-08 concernant la superficie des bâtiments secondaires.

Les intéressés peuvent consulter ledit règlement en se présentant au bureau municipal au 111 rue Principale à Sainte-Hénédine aux heures habituelles de bureau ou en consultant le site web de la municipalité ste-henedine.com sous l'onglet municipalité – procès-verbaux 2019.



Donné à Sainte-Hénédine ce 22^e jour du mois de mars deux mille dix-neuf

Ledit règlement a reçu le certificat de conformité de la MRC de la Nouvelle-Beauce le 19 mars 2019.

AVIS PUBLIC : ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION LE 2 MAI 2019

Le conseil municipal a adopté lors d'une séance extraordinaire tenue le 15 avril 2019, un premier projet de règlement modifiant le règlement 328-08 sur l'ajout d'un nouvel usage soit, la production, transformation et entreposage du cannabis dans les zones industrielles I-2 et I-4 et dans toutes les zones agricoles.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 2 mai 2019, à 19 h à la salle du conseil municipal au 111 rue Principale à Sainte-Hénédine.

L'objet de cette assemblée est d'expliquer aux personnes intéressées le projet de modification du règlement ainsi que les conséquences de son adoption. Toutes personnes ou organismes qui désirent s'exprimer sur le sujet seront entendus lors de cette assemblée.

Ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal selon les heures d'ouverture du bureau

Donnée à Sainte-Hénédine ce 16^e jour du mois d'avril deux mille dix-neuf.

AVIS PUBLIC : DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER POUR L'ANNÉE 2018

Le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'année financière terminée le 31 décembre 2018 seront déposés la séance extraordinaire, du 9 mai 2019, du conseil municipal qui se tiendra à la salle du conseil à 19 h 30.

Tous sont bienvenus à cette occasion.

Donnée à Sainte-Hénédine ce 16^e jour du mois d'avril deux mille dix-neuf.

GRATUIT!
Célébrons, avec espoir, l'annonce d'un diagnostic de cancer remis à un jeune. Une victoire d'espoir possible.

TOUTES LES PERSONNES AYANT REÇU UN DIAGNOSTIQUE DE CANCER AU COURS DE LEUR VIE, EN TRAITEMENT OU NON, VENEZ EN GRAND NOMBRE!

NOUS

SOMMES PLUS GRANDS QUE LE CANCER

**5 À 7 DES PORTEURS D'ESPOIR
RELAIS POUR LA VIE DE BEAUCE-NORD**
25 mai 2019 - 19h - Centre Castel, Sainte-Marie

Confirmez votre présence au 418-683-8666!

RELAIS POUR LA VIE
Nouvelles campagnes de cancer

15 ans d'action

festival sportif

De Sainte-Marie
présenté par Tim Holton

DU 6 AU 9 JUIN 2019

ON DÉMÉNAGE À LA CITÉ SAINTE-MARIE

festival-sportif.com Suivez-nous

MOT DU MAIRE

Citoyennes, citoyens de Ste-Hénédine,

La nature se réveille peu à peu et le soleil vient réchauffer les érables qui amènent les producteurs à s'affairer pour recueillir ce produit tant apprécié par les consommateurs du monde. Le prolongement de la période d'ensoleillement nous amène plus d'énergie et d'entrain bénéfique pour démarrer plein de projets.



Depuis quelques années, la pénurie des ressources humaines pour nos entreprises est présente partout en Nouvelle-Beauce et dans toute la région Chaudière-Appalaches. Tous les secteurs administratifs et industriels vivent les mêmes préoccupations et le monde municipal ne fait pas exception. Lors de mon entrée en fonction en novembre 2013, j'étais préoccupé par les risques d'assurer toutes les responsabilités que le gouvernement nous oblige à observer avec nos effectifs limités. Après plusieurs tentatives, le conseil actuel a accepté de mettre en œuvre une étude pour analyser le cadre organisationnel de notre municipalité.

Le processus a été confié à la direction des ressources humaines de la Fédération québécoise des municipalités (FQM). Quelques étapes ont déjà été réalisées dont la première rencontre de démarrage avec moi et le directeur général. La seconde étape consistait à remplir un questionnaire confidentiel pour tous les élus et tous les employés de la municipalité. Cette étape est maintenant complétée et a été acheminée pour compilation et analyse par la FQM. Des entrevues individuelles pourraient aussi être nécessaires pour assurer une clarification du mandat et, par la suite, émettre un rapport de recommandations au conseil municipal.

Le diagnostic organisationnel doit être fondé sur la neutralité et l'impartialité, sans quoi, il perd toute crédibilité. Il est impératif d'établir un climat de confiance et de permettre à la municipalité de grandir et d'assurer une pérennité des fonctions administratives de la municipalité en évitant l'endettement et en maintenant un taux de taxe qui favorise l'attraction et le maintien des familles dans la communauté.

Pour terminer, une citation d'Aristote : *Une seule hirondelle ne fait pas le printemps; un seul acte moral ne fait pas la vertu.*

Michel Duval, maire

INSCRIPTIONS EN COURS SUR CULTUREBEAUCE.COM

Toute la vie culturelle en Beauce maintenant en ligne!

Le jeudi 11 avril 2019 – Le site CultureBeauce.com, maintenant en ligne, est le résultat d'une collaboration entre les MRC de Beauce-Sartigan, de La Nouvelle-Beauce et Robert-Cliche, soutenus par le ministère de la Culture et des Communications. Les promoteurs souhaitent ainsi contribuer à la promotion et au développement culturel du territoire des trois MRC en rendant l'offre culturelle plus visible et accessible à la population et en soutenant les acteurs culturels à l'aide d'une plateforme dynamique et conviviale leur permettant non seulement d'être vus et connus, mais aussi d'être mis en valeur.



Outre divers outils pour soutenir la réalisation de projets culturels, le site compte également un répertoire et un calendrier événementiel qui reposent sur la participation des acteurs du territoire. Les artistes, artisans, organismes sont ainsi invités à s'y afficher gratuitement, en complétant la fiche disponible en ligne sur le site www.CultureBeauce.com. Les promoteurs investiront par ailleurs dans la promotion du répertoire et du calendrier, entre autres par l'entremise d'une page Facebook gérée et animée conjointement.

Le répertoire du site présente déjà plus de 165 artistes, artisans, travailleurs culturels, organismes et entreprises. Les gens sont invités à l'utiliser pour trouver le service recherché, qu'il s'agisse de trouver la bonne ressource pour de la formation, pour des pièces uniques fabriquées localement, pour des idées de sorties culturelles, etc.

DES NOUVELLES DE NOTRE ÉCOLE

Le 13 avril dernier se tenait notre collecte printanière de bouteilles. Tous les élèves et les membres du personnel désirent vous témoigner leur gratitude pour votre grande générosité; votre aide est appréciée. Encore une fois, merci sincèrement!

Une situation hors de notre contrôle nous empêche d'emménager dans nos nouveaux locaux dès maintenant. Par contre, les élèves auront accès sous peu au gymnase pour les cours d'éducation physique.

En raison du manque d'espace, nous nous voyons dans l'obligation de reporter le bazar de livres à l'automne. Nous vous tiendrons informés de la date retenue au moment opportun.

Plus que quelques semaines au calendrier scolaire... le temps passe vite. Les belles journées s'en viennent, mais gardons nos enfants alertes et reposés afin qu'ils soient en mesure de donner le meilleur d'eux-mêmes pour ce dernier sprint.

Audrey Quirion, Association pour les étudiants de Sainte-Hénédine inc.

Ouvert à tous!

Cuisines Collectives

Maison de la Famille Nouvelle-Beauce



Pour plus d'informations
418-387-3585



Points de service

- Sainte-Marie
- Sainte-Hénédine
- Sainte-Marguerite
- Saint-Bernard
- Saint-Isidore
- Saint-Elzéar
- Scott

Et toutes autres municipalités du territoire désirant ce service.

**PROCHAINE RENCONTRE
6 MAI 2019**

Objetifs des cuisines

Les cuisines collectives sont l'occasion d'apprendre de nouvelles recettes et partager ses connaissances avec d'autres membres de la communauté. En plus de vous offrir des moments d'échanges avec les autres participants, elles vous permettent de cuisiner des mets à faible coût!

MAISON DE LA FAMILLE : ANIM'ACTION



**MAI
2019**

St-Bernard : Maison des Jeunes
 Ste-Hénédine : Salle de l'âge d'or
 St-Isidore : Salle Bruno-Giroux
 Ste-Marie : Sous-sol du centre

**Pour inscription & information :
418-387-3585**

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
		1 St-Isidore	2	3 Ste-Marie
6	7	8	9 Ste-Hénédine	10 St-Bernard
13	14	15 St-Isidore	16	17 Ste-Marie
20	21	22	23 Ste-Hénédine	24 St-Bernard
27	28	29 St-Isidore	30	31 Ste-Marie

PÉTANQUE

La saison 2019 commencera bientôt les **mardis soirs**. C'est le temps de vous inscrire! Aucune expérience nécessaire.

Communiquez avec :
 Ghislaine 418 561-2765
 Valérie 418 935-3210



AVRIL 2019



L'amour d'une mère...

L'amour d'une mère est plus précieux que les perles. Tous les jours, la mère travail au bonheur de ses enfants.

Elle essuie leurs larmes, elle les blottit contre elle pour les consoler. Sachant parler avec sagesse, elle les guide, elle les encourage, elle les amène à s'épanouir, à trouver la clé du vrai bonheur.

L'amour d'une mère est inconditionnel et dure toujours!

Heureuse fête des Mères à toutes les mamans



Architecture, symétrie et apparence extérieure des bâtiments

6.1 Délai de finition extérieure de tout bâtiment

La finition extérieure des murs de tout bâtiment doit être complétée au plus tard un an après l'occupation ou l'utilisation du bâtiment.

6.2 Types de bâtiments prohibés

- a) Les bâtiments de forme ou d'apparence semi-circulaire, préfabriqués ou non, généralement constitués d'un toit et de murs latéraux d'un seul tenant, sont prohibés sur l'ensemble du territoire comme bâtiment principal et comme bâtiment secondaire dans les zones résidentielles RA et RB.
- b) L'emploi d'autobus ou autres véhicules désaffectés de même nature est prohibé.
- c) Les autobus, les camions, les remorques, les semi-remorques ou autres véhicules, les conteneurs maritimes ou autres sont interdits comme bâtiment principal, accessoire et d'entreposage.

Nous incitons les propriétaires à se conformer à la réglementation. En cas de plaintes, des constats d'infractions pourraient être émis à ceux ne respectant pas la réglementation en vigueur.

Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles

Nouveau règlement entrée en vigueur le 24 janvier 2019

(Extrait de certains articles. Pour le texte complet voir la publication officielle)

Règlement sur l'autorisation d'aliénation ou d'utilisation d'un lot sans l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

Chapitre 1

ALIÉNATION D'UN LOT SANS L'AUTORISATION DE LA COMMISSION

1. Une personne peut, sans l'autorisation de la commission, aliéner un lot ou une partie d'un lot lorsque :

- 1° l'aliénation est faite en faveur d'un producteur qui est propriétaire du lot ou d'une partie de lot contiguë au lot ou à la partie de lot aliéné ;
- 2° le vendeur demeure propriétaire d'un ou plusieurs lots ou parties de lot d'une superficie résiduelle contiguë d'au moins 40 hectares ;
- 3° l'aliénation rend l'acheteur propriétaire d'un ou plusieurs lots ou parties de lot d'une superficie contiguë à la superficie résiduelle dont le vendeur est demeuré propriétaire d'au moins 40 hectares ;
- 4° l'aliénation n'a pas pour effet de morceler une érablière.

Pour l'application des paragraphes 2° et 3°, un lot ou une partie de lot est contiguë à un autre lot ou une partie de lot même lorsqu'il en est séparée par un chemin public, un chemin de fer, une entreprise d'utilité publique ou la superficie d'un lot sur laquelle porte un droit reconnu en vertu du chapitre VII de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricole (chapitre P-41.1)

13. L'utilisation accessoire par un producteur, comme aire de repos, d'une portion d'une cabane à sucre de son exploitation acéricole est permise du mois de janvier au mois de mai aux conditions suivantes :

1° l'aire de repos fait partie du bâtiment de production et est d'une dimension inférieure à l'aire de production ;

2° l'aire de repos est distincte de l'aire de production ;

3° dans le cas d'une exploitation acéricole qui compte moins de 5000 entailles, sa superficie n'excède pas 20m² et elle ne comporte aucune division, sauf pour l'espace réservé à la toilette ;

4° dans le cas d'une exploitation acéricole qui compte entre 5000 et 19 999 entailles, sa superficie totale de plancher n'excède pas 40m²

5° dans le cas d'une exploitation acéricole qui compte 20 000 entailles et plus, sa superficie totale de plancher n'excède pas 80m².

Utilisation relative à l'agrotourisme

14. Les activités d'agrotourisme suivantes effectuées par un producteur sur son exploitation agricole sont permises :

- 1° le service de repas à la ferme ;
- 2° l'aménagement et l'utilisation d'espace pour le stationnement de véhicules récréatifs autonomes des clients ;
- 3° les visites guidées à la ferme

15. Le service de repas à la ferme est permis aux conditions suivantes :

- 1° les mets offerts au menu sont principalement composés de produits de la ferme ;
- 2° l'espace réservé au service comprend un maximum de 20 sièges ;
- 3° l'utilisation de l'immeuble à des fins d'agrotourisme n'aura pas pour effet d'assujettir l'installation d'une nouvelle unité d'élevage ou l'accroissement des activités d'une unité d'élevage existante à une norme de distance séparatrice relative aux odeurs.

16. L'aménagement et l'utilisation d'espaces pour le stationnement de véhicules récréatifs autonome des clients sont permis aux conditions suivantes :

- 1° l'aménagement et l'utilisation visent un maximum de cinq espaces occupant une superficie maximale de 1000m² situés à moins de 100 mètres de la résidence du producteur ;
- 2° la durée maximale de stationnement d'un véhicule est de 24 heures ;
- 3° les espaces n'offrent aucun service supplémentaire, tel que l'électricité, de l'eau courante, des égouts ou des aires de repos ou de jeu.

17. Les visites guidées à la ferme sont permises lorsqu'elles ne requièrent l'utilisation d'aucun autre espace, bâtiment, véhicule ou équipement que ceux habituellement utilisés dans le cadre de l'exploitation de la ferme, à l'exception d'un espace de stationnement occupant une superficie maximale de 1000m² et qui est situé à moins de 100 mètres de la résidence du producteur et d'installations sanitaires temporaires.

Utilisations secondaires ou logement multigénérationnel dans une résidence

18. Les utilisations secondaires suivantes sont permises à l'intérieur d'une résidence :

- 1° l'utilisation d'un espace à des fins commerciales ou d'exercice d'une profession ;
- 2° l'exploitation d'un gîte touristique ;
- 3° l'utilisation d'un logement multigénérationnel dans une résidence.

19. L'utilisation d'un espace à des fins commerciales ou d'exercice d'une profession à l'intérieur d'une résidence est permise aux conditions suivantes :

- 1° l'utilisation habite la résidence

2° l'activité s'effectue entièrement dans un espace de la résidence réservée à cette fin et n'implique l'utilisation d'aucun espace extérieur ;

3° l'espace utilisé occupe 40% ou moins de la superficie totale de plancher de la résidence ;

4° l'activité n'implique l'hébergement d'aucun client ;

5° l'utilisation de l'immeuble à cette fin n'aura pas pour effet d'assujettir l'installation d'une nouvelle unité d'élevage ou l'accroissement des activités d'une unité d'élevage à une norme de distance séparatrice relative aux odeurs plus sévère que celle prévue pour une maison d'habitation.

Lorsque plusieurs activités commerciales ou professionnelles s'effectuent dans la résidence, l'espace maximal d'utilisation prévu au paragraphe 3° du premier alinéa s'applique pour l'ensemble de ces activités.

20. L'utilisation d'une résidence comme gîte touristique est permise à la condition que cette utilisation n'ait pas pour effet d'assujettir l'installation d'une nouvelle unité d'élevage ou l'accroissement des activités d'une unité d'élevage existante à une norme de distance séparatrice relative aux odeurs plus sévère que celle prévue pour une maison d'habitation.

On entend par «gîte touristique» un établissement où est offert de l'hébergement en chambres dans une résidence privée ou l'exploitant réside et rend disponible au plus cinq chambres qui reçoivent un maximum de 15 personnes, incluant seulement un service de petit-déjeuner servi sur place, moyennant un prix forfaitaire.

21. L'utilisation d'un logement multigénérationnel dans une résidence est permise aux conditions suivantes :

1° il partage la même adresse civique que le logement principal ;

2° il partage le même accès au système d'approvisionnement électrique, d'eau potable et d'évacuation d'eaux usées que le logement principal

3° il est relié au logement principal de façon à permettre la communication par l'intérieur.

Des nouvelles de votre bibliothèque

Bibliothèque la Détente
 111-D, rue Principale
 Sainte-Hénédine (Québec)
 G0S 2R0

Heures d'ouverture:
 Mercredi 15h-16h et 19h-21h
 Jeudi 19h-21h

Merci à nos bénévoles!!

Dans le cadre de la semaine de l'action bénévole, nous désirons adresser un merci tout spécial à toutes nos bénévoles et un bienvenue dans l'équipe plus particulier à nos nouvelles ! Grâce à la grande implication de chacune, nous pouvons vous offrir une bibliothèque dynamique et accueillante ! Les voici :

Yvette Boutin, Rose-Hélène Breton, Johanne Carbonneau, Andrée Couture, Sarah Drouin (nouvelle), Cassandra Dubreuil, Lise Guénette, Valérie Hins (nouvelle), Christiane Jacques, Johanne Jacques, Lucille Lehoux, Monique Lessard, Martine Marcoux (nouvelle), Louise Normand, Rollande Royer, Lorraine Savoie, Christine Smeets, Manon Sylvain, Louise Thériault et les membres du comité: Doris Drouin Dubreuil, Louise Bédard, Denise Bellavance, Marie-Pyer Cantin (nouvelle), Ginette Dallaire et Martine DeBlois.

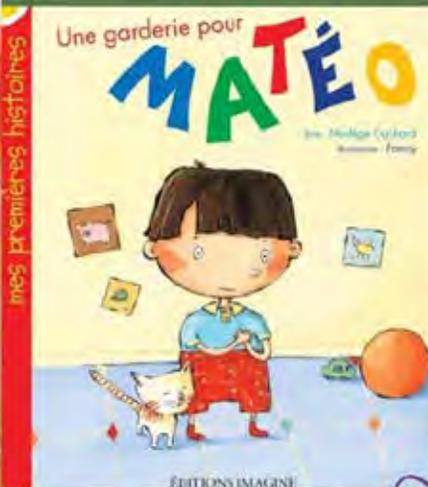
L'HEURE DU CONTE

11 mai 2019 - 10h
 Bibliothèque la Détente

Une garderie pour Matéo
 par Nadège Cochard & Fanny

Aujourd'hui, Matéo visite des garderies avec sa maman. En trouvera-t-il une où il pourra être heureux ? Choisir sa garderie, voilà un grand moment dans la vie du petit Matéo.

Viens lire ce conte avec nous, on a hâte de te voir!



Nouveautés



CONSULTEZ LE PORTAIL DE LA
 BIBLIOTHÈQUE mabibliotheque.ca/sainte-henedine
 Suivez-nous sur FACEBOOK et partagez l'information avec vos contacts !